

27 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Frédéric ALATARE, Marie CHARDONNEAU, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON

Excusés : **Chavagnes-en-Pailers** : Eric SALAÛN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Chauché** : Alain BONNAUD – **Essarts en Bocage** : Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS, Nathalie BODET – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO pouvoir à Jean-François YOU – **Saint-Fulgent** : Sophie MANDIN pouvoir à Jean-Luc GAUTRON

Secrétaire de séance : Pascal CAILLE

En exercice : 30
Présents : 22
Votants : 27
Quorum : 16

N° 203-24 – Attribution du marché relatif aux travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées situés rue de la Brosse et impasse de l'Aubépine à Chauché

Considérant qu'une consultation pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées situés rue de la Brosse et impasse de l'Aubépine à Chauché a été lancée en procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation et publiée sur marchés sécurisés le 22/04/2024, sur le site « Lemoniteur.fr » le 23/04/2024 et dans le journal Ouest-France 85 le 25/04/2024.

Considérant que la remise des offres a été fixée au 21 mai 2024 à 12h00.

Considérant que le montant du marché est de 210 106.00 € HT.

Considérant l'analyse des offres est effectuée par CEMEAU. Pour retenir l'offre la plus avantageuse, le jugement des offres a été effectué selon les critères suivants, avec leur pondération :

- Prix : 40 %
- Valeur technique : 60 %

Considérant que 4 entreprises ont déposé une offre à savoir EHTP – LVI - EIFFAGE/MIGNE TP - DELLTRA

Considérant le classement des entreprises, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise LOIRE VENDEE INFRASTRUCTURES (Montaigu Vendée) pour un montant de 198 575.00 € HT.

Vu l'avis favorable de la Commission technique du 20 juin 2024,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer le marché à l'entreprise LOIRE VENDEE INFRASTRUCTURE (Montaigu Vendée) pour un montant de 198 575.00 € HT,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer toutes les pièces du marché .**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 4 juillet 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.